



21^{ème} COURSE DE COTE RÉGIONALE D'ISSOIRE – Le Vernet la Varenne 4 et 5 juin 2011

REGLEMENT PARTICULIER COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne organise les 4 et 5 juin 2011

avec le concours du Groupe Compétition de l'Écurie Limagne

Une épreuve automobile de C/Côte régionale dénommée :

21^{ème} COURSE DE COTE RÉGIONALE D'ISSOIRE – Le Vernet la Varenne

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne, le challenge de l'ASACA et celui du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro **R/16/CC** en date du **29/03/2011**

et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **R 183** en date du **13 avril 2011**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Nicole FOREST	Licence n° 1882
Membres du Collège des Commissaires Sportifs :	Joëlle ALLEMAND Christophe ARSAC Viviane CUBIZOLLES	Licence n° 16382 Licence n° 3591
Secrétaire du Collège :		
Directeur de Course :	Thierry DUPECHER	Licence n° 3564
Directeur de Course Adjoint :	Christian SIGNORET	Licence n° 2880
Commissaires Techniques :	André BOIVIN Gérard JOUVHOMME Serge PEGOLETTI Laurence REYNOUARD	Licence n° 3572 Licence n° 51582 Licence n° 6047 Licence n° 196666
Relation Concurrents :	José MORENO	Licence n° 15260
Responsables des Commissaires de Route :	Jérôme DOPEUX	Licence n° 172906
Chronomètres officiels :	Alexandre BERAUD	Licence n° 42990

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 31 mai 2011 à minuit.

Publication de la liste des engagés le 2 juin 2011.

Vérifications administratives et techniques le dimanche 5 juin 2011 de 7h00 à 9h30.

Des vérifications non obligatoires auront lieu à ISSOIRE, place de la Montagne, le samedi 4 Juin 2011 de 14h00 à 18h00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 5 juin 2011.à 9h45.

Essais chronométrés dimanche 5 juin 2011 de 9h00 à 13h00.

Briefing des pilotes le dimanche 5 juin 2011 à 13h40 sur la ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 5 juin 2011 à 13h00.

Course

Le dimanche 5 juin 2011 de 14h00 à 19h00 sur 2 ou 3 montées.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le dimanche 5 juin 2011 à 20h00 à la salle des fêtes du Vernet la Varenne.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le dimanche 5 juin 2011 à 9h30.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives et techniques le dimanche 5 juin 2011 de 7h00 à 9h30 à la salle des fêtes du Vernet la Varenne.

Des vérifications non obligatoires auront lieu à ISSOIRE, place de la Montagne, le samedi 4 Juin 2011 de 14h00 à 18h00.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : BOURGNE au Vernet.
Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 45 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 5 juin 2011 à 9h30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 5 juin 2011 9h30.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **Ecurie**

Limagne – Groupe Compétition

30 Place de la République - 63500 ISSOIRE

Tél/Fax : 04/73/89/62/99 - E-mail : stephane.gallaud@orange.fr

jusqu'au 31 mai 2011 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 320 €, **réduits à 160 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Le montant de l'engagement sera de 130 € pour les concurrents présents aux vérifications du samedi sous condition qu'ils exposent leur voiture dans le parc fermé avant 16H et ce jusqu'à 18H.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2.7. Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Publicité obligatoire sera diffusée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

LA COURSE DE COTE RÉGIONALE D'ISSOIRE – LE VERNET LA VARENNE

a le parcours suivant : **RD 999 - Départ** : Le Peigneur. - **Arrivée** : elle se situe 1500 m plus loin.

- Longueur : 1500 m

Dénivellation : 5%

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ au Peigneur

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés au Peigneur sur la RD 999.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du dimanche 5 juin 2011 à 7h00.

Les remorques devront être garées dans le parc prévu à proximité du parc concurrents.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé en amont de la ligne de départ.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : salle des fêtes du Vernet.
- pendant les essais et la course au parc départ au Peigneur.
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée au Peigneur.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le dimanche 5 juin 2011 à 13h40 sur la ligne de départ.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

La procédure de départ se fera aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix et coupes se fera de la façon suivante :

<u>SCRATCH</u>		<u>DAMES</u>
1 ^{er}	= 230 € + 1 coupe	1 ^{ère} 80 € + 1 coupe
2 ^{ème}	= 170 € + 1 coupe	
3 ^{ème}	= 130 € + 1 coupe	
4 ^{ème}	= 100 € + 1 coupe	

GROUPES :

1^{er} 85 € + 1 coupe

CLASSES : suivant nombre de partants

	<u>+ de 11</u>	<u>7 à 11</u>	<u>4 à 6</u>	<u>1 à 3</u>
1 ^{er}	160 €	160 €	160 €	90 € + 1 coupe
2 ^{ème}	120 €	100 €	80 €	
3 ^{ème}	90 €	80 €	50 €	
4 ^{ème}	70 €	40 €		
5 ^{ème}	55 €			

Seul les prix en espèces sont cumulables

La remise des prix se déroulera le dimanche 5 juin 2011 à 20h00 à la salle des fêtes du Vernet la Varenne.